

Séance ordinaire du 9 juillet 2026

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 9 juillet 2026, dès 19h30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Mario Tremblay.

Sont présents : Mesdames les conseillères Isabelle Mayer et Suzanne Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Jean Barrette, Francis Ruest, Gilles Massey et Jacques Ostiguy.

Assistent également à la séance, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19h30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement sur YouTube.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2026-07-138

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 9 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juillet 2026, tel que déposé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2026
- 6.2 Modification du calendrier des séances ordinaires – Septembre 2026
- 6.3 Octroi de mandat – Accompagnement en gestion contractuelle

7. RESSOURCES HUMAINES

8. FINANCES

- 8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires
- 8.2 Autorisation des comptes à payer
- 8.3 Transfert d'un excédent affecté à l'excédent non affecté – TecQ 2024-2028

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

- 10.1 Octroi de contrat – Appel d'offres 2026-05 – Groupe électrogène au centre communautaire et à l'Hôtel de ville
- 10.2 Octroi de contrat – Installation d'une prise au plancher dans la salle du conseil
- 10.3 Octroi de mandat – Production des plans et devis et surveillance partielle des travaux - Drainage arrière-lots Tilleuls/Besner
- 10.4 Octroi d'un mandat – Accompagnement dans le cadre de la procédure d'appel d'offres visant des services professionnels en ingénierie / architecture pour le projet de l'hôtel de ville
- 10.5 Octroi de mandat - Localisation des bonhommes à eau sur le territoire
- 10.6 Autorisation de paiement et affectation au surplus non affecté - Bris d'aqueduc devant le 19, rue du Chêne
- 10.7 Demande de financement – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II – Acquisition des lots 1 676 802 et 2 580 981
- 10.8 Honoraires professionnels – Relevé topographique et plans conceptuels – Rehaussement rue de la baie

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Demande d'aide financière – Tournoi de tennis en double
- 12.2 Programme Nouveaux horizons pour les aînés - Projets communautaires - Autorisation de présenter une demande

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 386-2024-01 modifiant le règlement 386-2024 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2025 – Modification du taux industriel
- 13.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 399-2026-01 modifiant le règlement 399-2026 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2026 – Modification du taux industriel
- 13.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 404-2026 autorisant la conclusion d'une entente relative à la Cour municipale commune de Vaudreuil-Soulanges
- 13.4 Adoption du Règlement d'emprunt 401-2026 décrétant une dépense de 2 575 868\$ et un emprunt de 2 575 868\$ pour l'acquisition et la protection des lots 1 676 802 et 2 580 981 du Cadastre du Québec, dans la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac (« Le Boisé – Phase 2 »)

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les règles de décorum et de fonctionnement s'appliquent à toute période de questions tenue ce soir.

Veillez-vous lever, vous présenter au micro et mentionner votre nom, prénom et adresse. Les questions doivent être directes, succinctes et en forme interrogative, sans préambule ni commentaires, et porter sur un sujet d'intérêt public relevant de la Municipalité.

Chaque personne a droit à deux (2) questions, pour un maximum de cinq (5) minutes au total. Je vous demande d'utiliser un langage respectueux: aucun propos injurieux, intimidant, vexatoire ou diffamatoire, et aucun débat entre citoyens.

(Réf. : Règlement 366-2022 relatif à la régie interne du Conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac et au maintien de l'ordre durant ses séances adopté le 2 mars 2022)

Une période de question est tenue de 19h38 à 20h22.

6. GREFFE

2026-07-139

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

CONFORMÉMENT à l'article 201 du Code municipal, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2026 est déposé lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2026, tel que déposé.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS*

2026-07-140

6.2 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-11-210 adoptée le 18 novembre 2025, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire prévue le 17 septembre 2026 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 doit être déplacée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francis Ruest
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la séance ordinaire initialement prévue le 17 septembre 2026 soit déplacée au 23 septembre 2026 à 19h30 au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac;

QU'un avis public de la modification des séances ordinaires de l'année 2026 soit publié par la Directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS*

6.3 OCTROI DE MANDAT – ACCOMPAGNEMENT EN GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette loi impose à la Municipalité de nouvelles obligations, notamment en matière de règlement sur la gestion contractuelle, d'évaluation des besoins et de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de recourir à une expertise externe afin d'accompagner la Municipalité dans la mise à jour de son encadrement en gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Me Julie Perreault, datée du 6 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à Me Julie Perreault un mandat d'accompagnement en gestion contractuelle conformément à son offre de services datée du 6 juin 2026, incluant l'analyse du règlement sur la gestion contractuelle, la formulation de recommandations, la préparation du formulaire d'évaluation des besoins et la rédaction de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes, pour un montant maximal de 4 599,00\$, taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire #02-130-00-412.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. RESSOURCES HUMAINES

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés pour la période se terminant le 8 juillet 2026 pour un montant de 59 836,28\$.

Chèques émis par la Municipalité	0\$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	11 407,99\$
Salaires (incluant D.A.S.)	48 428,29\$
TOTAL	59 836,28\$

2026-07-142

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre pour la période se terminant le 8 juillet 2026 au montant de 103 004,93\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 13620 à 13628 et les paiements par dépôts directs numéros : 260174 à 260200 totalisant un montant de 103 004,93\$ en date du 8 juillet 2026;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-07-143

8.3 TRANSFERT D'UN EXCÉDENT AFFECTÉ À L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ – TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la somme de 9 202\$ inscrite à titre de "RÉALISATION DU NIM – TECQ" constitue un excédent affecté;

CONSIDÉRANT QUE cette somme pouvait servir à financer la portion de la municipalité dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas besoin de cette somme pour la réalisation du programme TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur externe a confirmé qu'un transfert de cette somme à l'excédent non affecté est possible, sous réserve de l'adoption d'une résolution à cet effet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le transfert de la somme de 9 202\$ de l'excédent affecté lié à la TECQ 2024-2028 à l'excédent non affecté de la Municipalité;

DE MANDATER la direction générale et greffière-trésorière à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

2026-07-144

10.1 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2026-05 – GROUPE ÉLECTROGÈNE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres 2026-05 pour l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène au Centre communautaire et à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP inc. ont assuré la rédaction de l'appel d'offres, la gestion des demandes sur SEO, l'analyse des soumissions reçues ainsi que la recommandation du plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE onze soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Laurin Laurin (1991) inc., au montant de 208 793,89\$, taxes nettes, a été jugée conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP inc. recommande d'octroyer le contrat à Laurin Laurin (1991) inc.;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 104 614,00\$ est financé par le programme PRABAM et qu'un montant de 104 179,89\$ sera financé par le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à Laurin Laurin (1991) inc. le contrat visé par l'appel d'offres 2026-05 pour l'acquisition et l'installation d'un groupe électrogène au Centre communautaire et à l'Hôtel de Ville, au montant de 208 793,89\$, taxes nettes;

DE CONFIRMER que le financement du projet sera assumé à même le programme PRABAM pour un montant de 104 614,00\$ et par le fonds de roulement pour le solde de 104 179,89\$.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-07-145

10.2 OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION D'UNE PRISE AU PLANCHER DANS LA SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager une prise au plancher dans la salle du conseil afin de répondre aux besoins fonctionnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 4540 déposée le 23 juin 2026 par MicheLéctrique, au montant de 1 144,00\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Ruest
Appuyé par Suzanne Lapointe

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à MichelÉlectrique le contrat pour fournir et installer une prise au plancher dans la salle du conseil, conformément à la soumission numéro 4540 datée du 23 juin 2026, pour un montant de 1 144,00\$, taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire # 02-130-00-522.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-07-146

10.3 OCTROI DE MANDAT – PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX – DRAINAGE ARRIÈRE-LOTS TILLEULS/BESNER

CONSIDÉRANT la problématique de drainage arrière-lots dans le secteur des rues des Tilleuls et Besner;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 4 juin 2026 déposée par Les Services EXP inc. pour la production des plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit une facturation selon le temps réellement travaillé, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 19 545,75 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER Les Services EXP inc. pour la production des plans et devis en vue de lancer une demande de prix pour la réalisation des travaux d'amélioration du drainage des arrière-lots des rues des Tilleuls et Besner, ainsi que pour la surveillance partielle des travaux, conformément à l'offre de services datée du 4 juin 2026, selon une tarification horaire jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 19 545,75\$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 OCTROI D'UN MANDAT – ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES VISANT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE / ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à un appel d'offres pour l'octroi d'un mandat de services professionnels en ingénierie et/ou en architecture dans le cadre du projet de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire être accompagnée dans la rédaction du devis, la publication sur le SEAO ainsi que la gestion de la procédure d'attribution du contrat;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant inc. a transmis une offre de services datée du 24 juin 2026, portant le numéro 01087, pour un montant total de 17 418,71\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible, en tout ou en partie, à une aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028, et que la Municipalité prévoit déposer son projet à l'automne 2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER Techni-Consultant inc. pour l'accompagnement de la Municipalité dans le cadre de la procédure d'appel d'offres visant l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie / architecture pour le projet de l'Hôtel de Ville, selon les modalités prévues à l'offre de services no 01087 datée du 24 juin 2026;

D'AUTORISER une dépense maximale de 17 418,71\$, taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement au coût de 0,72\$/km plus les frais connexes, le tout conformément à l'offre de services;

D'AFPECTER cette dépense au projet de l'Hôtel de Ville;

D'APPLIQUER toute aide financière reçue dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 à la réduction du coût net de cette dépense;

D'AFPECTER la portion non financée de cette dépense à tout autre programme d'aide gouvernementale disponible, le cas échéant, et d'imputer tout solde résiduel au poste budgétaire # 02-130-00-522.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.5 OCTROI DE MANDAT - LOCALISATION DES BONHOMMES À EAU SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit pouvoir localiser efficacement les boîtiers de services, bonhommes à eau et entrées d'eau servant à alimenter les propriétés en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la localisation de ces équipements est essentielle notamment pour permettre l'interruption de l'alimentation en eau lors de travaux de plomberie ou en cas de défectuosité du robinet principal d'entrée d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les données et archives actuellement disponibles à la Municipalité permettent difficilement d'identifier l'emplacement de plusieurs entrées d'eau sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la numérisation de certains plans tels que construits en sa possession, mais que ceux-ci demeurent insuffisants pour localiser l'ensemble des bonhommes à eau du territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer une base de données géolocalisées et une couche visuelle permettant de repérer rapidement ces équipements lorsque requis;

CONSIDÉRANT l'offre de services transmise par Aqua Data, datée du 13 novembre 2025, au montant de 8 272,45\$, taxes incluses, pour la réalisation des relevés GPS des entrées de service résidentielles, incluant notamment la prise de coordonnées, la pose de repères, la prise de photographies et la remise de livrables numériques;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à la firme Aqua Data le mandat de localisation des bonhommes à eau et des entrées de service sur le territoire de la Municipalité, pour un montant de 8 272,45\$, taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-412-00-410.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.6 AUTORISATION DE PAIEMENT ET AFFECTATION AU SURPLUS NON AFFECTÉ - BRIS D'AQUEDUC DEVANT LE 19, RUE DU CHÊNE

CONSIDÉRANT le bris d'aqueduc survenu devant le 19, rue du Chêne à Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT les travaux d'urgence effectués le 11 juin 2026 par Excavation Montpetit inc. afin de procéder à la réparation et au rétablissement du service;

CONSIDÉRANT la facture no 8284 datée du 18 juin 2026, au montant total de 15 229,95\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement de la facture no 8284 d'Excavation Montpetit inc., datée du 18 juin 2026, au montant de 15 229,95\$, taxes incluses, relativement aux travaux d'urgence effectués pour le bris d'aqueduc survenu devant le 19, rue du Chêne;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire #02-413-00-521;

DE FINANCER cette dépense à même le surplus non affecté.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-07-150

10.7 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN, PHASE II – ACQUISITION DES LOTS 1 676 802 ET 2 580 981

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a un projet de faire l'acquisition des lots 1 676 802 et 2 580 981 du Cadastre du Québec, d'une superficie totale de 9,09 hectares, dans le but de conserver ce milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac confirme qu'elle dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet d'acquisition des lots 1 676 802 et 2 580 981 du Cadastre du Québec, d'une superficie totale de 9,09 hectares, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à devenir l'unique propriétaire des terrains acquis en totalité;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés des terrains visés par le projet par des mesures appropriées;

QUE le maire, monsieur Mario Tremblay, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Coupal, soient autorisés à signer la convention de financement entre la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et la Communauté métropolitaine de Montréal, et que madame Danielle Coupal soit autorisée à agir, à titre de chargée de projet, au nom de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-07-151

10.8 HONORAIRES PROFESSIONNELS – RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ET PLANS CONCEPTUELS – REHAUSSEMENT RUE DE LA BAIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser un projet de rehaussement de la rue de la Baie;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de ce projet requiert des relevés topographiques, et des plans conceptuels par des professionnels qualifiés;

CONSIDÉRANT QUE ces honoraires professionnels constituent des dépenses directement liées à la préparation d'un projet d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir un financement temporaire de ces dépenses à même le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir le remboursement du fonds de roulement conformément aux dispositions applicables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité autorise le financement, à même le fonds de roulement, d'une somme n'excédant pas 19 775,70\$, taxes incluses, afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels relatifs au projet de rehaussement de la rue de la Baie, incluant notamment :

- les relevés topographiques;
- les plans conceptuels;

QUE ces dépenses soient imputées au projet d'immobilisation intitulé « Rehaussement de la rue de la Baie »;

QUE le remboursement au fonds de roulement s'effectue sur une période de dix (10) ans, par versements annuels égaux, à compter de l'exercice financier 2027;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute démarche nécessaire à l'application de la présente résolution.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-07-152

12.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI DE TENNIS EN DOUBLE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour l'organisation d'un tournoi de tennis en double, composé de résidents de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager le sport et les saines habitudes de vie chez les résidents de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QU'un tournoi de tennis en double a eu lieu le 27 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 100\$ pour l'organisation du tournoi de tennis en double tenu le 27 juin 2026;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-701-20-970.

Monsieur le conseiller Jean Barrette demande le vote
Isabelle Mayer : Pour
Jean Barrette : Contre
Francis Ruest : Pour
Suzanne Lapointe : Pour
Gilles Massey : Pour
Jacques Ostiguy : Pour

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

12.2 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS - PROJETS COMMUNAUTAIRES - AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Projets communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être complétée via la plateforme du programme (SELSC) et que des renseignements doivent y être inscrits conformément aux exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à remplir, signer et transmettre au nom de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Projets communautaires, incluant toute attestation, formulaire et pièce justificative requise par le programme.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 386-2024-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 386-2024 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION (TAUX VARIÉS), DE COMPENSATIONS MUNICIPALES ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AU BUDGET 2025 – MODIFICATION DU TAUX INDUSTRIEL

Conformément à l'article 455 du *Code municipal du Québec*, le projet de Règlement 386-2024-01 modifiant le Règlement 386-2024 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2025 est déposé et un avis de motion est donné par Jacques Ostiguy, conseiller, à l'effet qu'à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

13.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 399-2026-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 399-2026 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION (TAUX VARIÉS), DE COMPENSATIONS MUNICIPALES ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AU BUDGET 2026 – MODIFICATION DU TAUX INDUSTRIEL

Conformément à l'article 455 du *Code municipal du Québec*, le projet de Règlement 399-2026-01 modifiant le Règlement 399-2026 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2026 est déposé et un avis de motion est donné par Jacques Ostiguy, conseiller, à l'effet qu'à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

13.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 404-2026 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Conformément à l'article 455 du *Code municipal du Québec*, le projet de Règlement 404-2026 autorisant la conclusion d'une entente relative à la Cour municipale commune de Vaudreuil-Soulanges est déposé et un avis de motion est donné par Jacques Ostiguy, conseiller, à l'effet qu'à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2026-07-154

13.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 401-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 575 868\$ ET UN EMPRUNT DE 2 575 868\$ POUR L'ACQUISITION ET LA PROTECTION DES LOTS 1 676 802 ET 2 580 981 DU CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LA MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC (« LE BOISÉ – PHASE 2 »)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition des lots 1 676 802 et 2 580 981 du Cadastre du Québec, connus comme le « Boisé – Phase 2 »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va recevoir une contribution de 990 116\$ de la Communauté métropolitaine de Montréal (« CMM ») par son programme de la Trame verte et bleue (« TVB »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va recevoir une contribution de 500 000\$ de l'organisme Conservation de la nature Canada (« CNC »);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 18 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 401-2026 décrétant une dépense de 2 575 868\$ et un emprunt de 2 575 868\$ pour l'acquisition et la protection des lots 1 676 802 et 2 580 981 du Cadastre du Québec, dans la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac (« Le Boisé – Phase 2 »), tel que présenté;

QUE la lecture du règlement ne soit pas nécessaire, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil municipal plus de 72 heures préalablement à la présente séance, au cours de laquelle le règlement est adopté. Tous les membres du conseil municipal présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les règles de décorum et de fonctionnement s'appliquent à toute période de questions tenue ce soir.

Veillez vous lever, vous présenter au micro et mentionner votre nom, prénom et adresse. Les questions doivent être directes, succinctes et en forme interrogative, sans préambule ni commentaires, et porter sur un sujet d'intérêt public relevant de la Municipalité.

Chaque personne a droit à deux (2) questions, pour un maximum de cinq (5) minutes au total. Je vous demande d'utiliser un langage respectueux: aucun propos injurieux, intimidant, vexatoire ou diffamatoire, et aucun débat entre citoyens.

(Réf. : Règlement 366-2022 relatif à la régie interne du Conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac et au maintien de l'ordre durant ses séances adopté le 2 mars 2022)

Une période de question est tenue de 20h51 à 20h17.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-07-155

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h24 l'ordre du jour étant épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 9 juillet 2026 à 21h25.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*